



hospitalisation et billet d'avion

Par **romy**, le **11/12/2008** à **20:33**

bonjour,
mon amie a resilié son billet d'avion plusieurs jours avant la date de depart pour cause d'hospitalisation
il s'agissait d'un aller simple pour st martin, caraibes, et non d'un A/R en promotion
la compagnie refuse de rembourser le billet ou de changer la date du départ, ce billet a ete achete sur internet
ne sont ils pas tenus de changer le billet puisqu'il y a hospitalisation de la personne ?
merci de me faire savoir si la compagnie est dans son droit en refusant toute modification

Par **Patricia**, le **12/12/2008** à **20:27**

Bonsoir,

Ce n'est pas la CB qui importe, "Gold" ou autre ... comme vous le précisez sur l'autre site, mais de savoir si une assurance a été souscrite ou pas au moment de la réservation.

Normal que la compagnie aérienne ne veuille pas l'indemniser ou ne pas la rembourser, puisqu'elle n'a pas souscrit d'assurance...

Qu'elle relise le contrat que l'agence de voyage lui a remis,
C'est précisé.

Cordialement

Par **romy**, le **13/12/2008** à **10:51**

merci pout votre reponse (elle a un billet electronique , pas de contrat d'agence de voyage.
mais je comprends bien q'une assurance soit necessaire pour pouvoir reporter le vol en cas d'accident)
aurait elle alors pu revendre son billet sur internet (ou le donner) ou est ce nominatif ?

Par **Patricia**, le **13/12/2008** à **11:08**

Bonjour,

Les billets électroniques sont nominatifs il faut présenter CI ou passeport au comptoir de la compagnie aérienne et c'est après qu'est délivré carte d'embarquement à votre nom avec votre numéro de place.

Cordialement

Par **romy**, le **13/12/2008** à **11:16**

merci (décidément, on n'échappe pas au système : consommer, dépenser, gaspiller...petits poissons sont mangés !